

MINIMUM AUX ETATS-UNIS: \$3.00 par jour

WASHINGTON, 29 juillet.—Sur un vote de 368 à 47, la Chambre des Représentants a adopté hier le bill décrétant un salaire minimum de \$3.00 par jour pour tout employé du Gouvernement, à l'exception du personnel du Service des Postes. Et cela en sus du bonus de guerre accordé aux employés, qui est de \$240.00 par an. La mesure passe maintenant au Sénat.

Par patriotisme, tant que la guerre a duré et que le dénouement fut incertain, la plupart des employés du gouvernement se sont résignés à souffrir en silence et n'ont pas réclamé contre la cherté des vivres. Le retour de la paix sans apparence de diminution du coût de la vie justifie le réajustement des salaires.

Depuis la signature de l'armistice, non seulement les prix de famine se sont maintenus, mais dans ces derniers temps ils ont même encore tendance à monter.

Depuis que nous sommes sous presse, les boni suivants ont été accordés par le Gouvernement, savoir:

Un mois de salaire à tous ceux recevant \$1,200.00 ou moins par année:

Cent dollars à ceux recevant plus de \$1,200.00 jusqu'à \$1,600.00 par année inclusivement.

(Du *Star* de Montréal, 26 décembre 1919.)

(Spécial au *Star*)

Toronto, 26.—Après des semaines de discussion le gouvernement Drury vient d'accorder aux employés civils un bonus qui sera connu à l'avenir comme "bonus du coût de la vie".

C'est l'intention du gouvernement de payer ce bonus par versements tous les trois mois. Le bonus sera versé aux employés aussi longtemps qu'il n'y aura pas une diminution substantielle dans le coût de la vie. Et s'il y a une augmentation de salaire générale, affectant les salaires actuels, le bonus sera révisé.

L'échelle telle que répartie donne aux petits salaires le plus fort montant, tandis que pour ceux qui gagnent plus que trois mille dollars par année ne recevront rien. Le bonus qui vient d'être accordé varie suivant la proportion des salaires et il est accordé à tout employé qu'il soit ou non en charge d'une maison.

Voici maintenant comment est reparti le bonus: Employés qui reçoivent un salaire de \$2,500 et plus et moins de \$3,000, \$120; \$2,000 et plus et moins que \$2,500, \$180; \$1,500 et plus et moins que \$2,000, \$240; \$1,200 et plus, mais moins que \$1,500, \$300; moins de \$1,200, \$360.